

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°21

Date de la convocation : 20/01/2026

Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

OBJET : CONVOCATION au Conseil d'administration n.21 de l'établissement public de coopération culturelle du Centre International de Recherche et Documentation Occitanes - Institut occitan de cultura

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, je vous invite à participer au conseil d'administration qui se tiendra :

JEUDI 5 FÉVRIER 2026 à 10h

ORDRE DU JOUR

Rapport n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.19 en date du 5 Février 2025

Rapport n.2 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.20 en date du 15 Décembre 2025

Rapport n.3 :

Vote du Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2026

Rapport n.4 :

Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat 2026-2028 entre le CIRDOC - Institut occitan de cultura et l'Office public de la langue occitane (OPLO)

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : **Avant le 30 juin 2026**

À l'ordre du jour de la séance N°22 :

- Proposition d'un candidat par le jury de sélection au Président de l'EPCC pour le poste de direction générale de l'Établissement
- Vote du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025

Vous pouvez assister à cette séance :

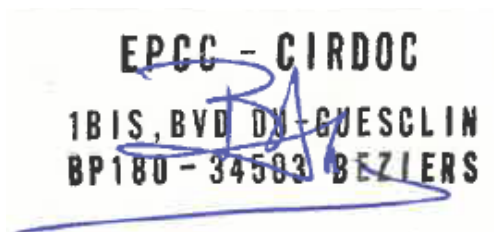
- > dans les locaux du CIRDOC - Béziers , 1 bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers
- > dans les locaux du CIRDOC - Pau, Place François Récaborde 64000 Pau
- > le cas échéant en visioconférence au lien : <https://meet.google.com/sbz-riyq-oxq>

Pour toute question ou demande préalable, n'hésitez pas à prendre attache auprès de Inès CLEMENT, directrice administrative et financière : i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-19.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Conseiller régional délégué Langues Occitane et Catalane - région Occitanie





CONSEIL D'ADMINISTRATION n°21
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2026
DÉLIBÉRATION N° 01

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 
ID : 034-200088441-20260205-CA21_D1-DE

Le 5 février 2026, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 20 janvier 2026.

OBJET :	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.19 en date du 5 Février 2025
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 11 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Sophie GARCIA** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / CABEME.

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Rémy BERDOU - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Priscilla GUSTAVE-PERRON** - chargée de mission langues de France et outre-mer / DGLFLF ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Karfa DIALLO** - Conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Marie-Anne CHATEAUREYNAUD** - personnalité qualifiée ; **Claire TOREILLES** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Pierre-André DURAND** – Préfet / Préfecture de région Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ;

Autres participants : [sans voix délibérative]

* Personnalité qualifiée (3 représentants présents à la séance, deux votants) : **Philippe BIU** - personnalité qualifiée.

* CIRDOC – Institut occitan de cultura : *Site de Béziers* : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ; *Site de Pau* :

Jean-Jacques CASTÉRET– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres)* : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - Responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ;

* *Membres invités* : **Gautier LAGALAYE** - Directeur Office public de la langue occitane.

Étaient excusé-e-s : Emilie ALONSO - conseillère régionale, région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe CATHUS - conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; Gaëlle LEVEQUE - conseillère départementale, département de l'Hérault ; Isabelle ANTIER - conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques ; Jean LACOSTE - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

Exprimés	47,5 /75	POUR :	47,5
		Contre	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la Convocation en date du 21/01/2025 ;

VU les rapports préparatoires à la séance adressés en date du 03/02/2025 ;

VU la séance du Conseil d'administration N°19 en date du 5 février 2025 ;

VU le visa du contrôle de légalité des actes en Préfecture en date du 19/02/2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

CONSIDÉRANT que l'examen du Rapport n°1 a été ajourné lors de la séance du Conseil d'administration n°19 du 5 février 2025, en raison de l'omission de transmission de la pièce jointe lors de l'envoi des rapports préparatoires à ladite séance.

CONSIDÉRANT :

- le nombre de représentants en exercice : 20
- le nombre de représentants à l'ouverture de la séance : **13 représentants**
- la séance démarre à 14h.

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 5 février 2025 à 14h ; sous la présidence de Monsieur Benjamin ASSIÉ.

Nombre de voix exprimées : 69 /75.

DÉCISION

Après lecture, il a été décidé à l'**UNANIMITÉ** :

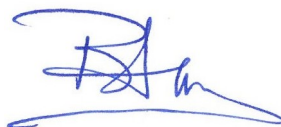
- **D'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration N°19 en date du 5 février 2025.**

A Béziers, le 5 février 2026

Monsieur Benjamin ASSIÉ

Président du Conseil d'administration

CIRDOC – Institut occitan de cultura



ANNEXE DÉLIBÉRATION n.1 :

CA-21_2026-02-05_D1

CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°19**PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE**

Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10**Séance ordinaire du
Mercredi 5 Février 2025 à 14h**

Date de la convocation : 21/01/2025

Date d'envoi des rapports : 03/02/2025

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 5 février 2025 à 14h ; le quorum est constaté à l'ouverture de la séance ;

Nombre de représentants en exercice : 20**Étaient présent-e-s : 13 représentants****Étaient présent-e-s :***Site de Béziers - Mediatèca : [4]*

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit, archives et actions culturelles inter-pôles / DRAC Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [5]

Nadia BAKIRI - conseillère régionale, région Occitanie ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / DGLFLF ; **Thierry MATHIEU** - conseiller régional, région Occitanie.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ;*Site de Pau :* **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ; **Laurent MEISSEL** - Directeur adjoint de la culture, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres) :* **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller Culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ; **Sylvie DESACHY** - Directrice des archives départementales / département de l'Hérault.

Étaient excusé-e-s : Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture, départe

DÉLIBÉRATION n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.18 en date du 11 décembre 2024

Rapporteur : M. Benjamin ASSIÉ, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du Conseil d'administration N°18 en date du 11 décembre 2024 à 14h et le procès-verbal de M. le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ ;

Après lecture, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°18 en date du 11 décembre 2024.

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.2 :

Approbation du compte administratif de l'exercice 2024

Rapporteur : M. Benjamin ASSIÉ, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la présentation du compte administratif de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2024 ; faisant ressortir les résultats suivants :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2024	Exercice 2024
Total Recettes Fonctionnement + Investissement	1 284 640, 16 €
Total Dépenses Fonctionnement + Investissement	1 335 403, 01 €

=> Le résultat total de l'exercice s'élève à un déficit de : **(-) 50 762, 85 €** [Taux de réalisation de l'exercice de 104%]

RÉALISATION EXERCICE 2024 + REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Exercice 2024	Rappel Résultat de Clôture 2023	Rappel Affectation du résultat exercice 2023
Total Recettes Inklus Résultats N-1	1 528 932, 40 €	1 582 169, 43 €	<ul style="list-style-type: none"> ● Crédit au compte 002 (RF) : 244 292, 24 € ● Débit au compte 001 (DI) : 53 999, 98 € ● Crédit au compte 1068 (RI) : 53 999, 98 €
Total Dépenses Inklus Résultats N-1	1 389 402, 99 €	1 373 652, 81 €	

→ Résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2024 de : **139 529, 41 €** [Taux de réalisation cumulé : 90.5 %]

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du Conseil d'administration présents et représentés, il est décidé :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif du budget primitif pour l'exercice 2024
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 du budget primitif tel que présenté.

Exprimés	69 / 75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.3 :**Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024**

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2024 du Budget primitif 2024 de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, faisant ressortir les résultats suivants et conforme au compte administratif du même exercice :

Résultat de l'exercice 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	1 271 661, 60 €	63 741, 41 €
Recettes :	1 185 182, 20 €	99 457, 96 €
Résultat de l'exercice 2024 :	(-) 86 479, 40 €	35 716, 55 €
Résultat de clôture : Inclus Résultat exercice N-1	157 812, 84 €	(-) 18 283, 43 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte de gestion du budget primitif 2024, dont le résultat global s'élève à 139 529, 41 €, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur par intérim.

Exprimés	69 / 75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.4 :**Affectation du résultat de l'exercice 2024**

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT les résultats à la clôture de l'exercice 2024 :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Fonct. + Inv.
Dépenses :	1 271 661, 60 €	63 741, 41 €	1 335 403, 01 €
Recettes :	1 185 182, 20 €	99 457, 96 €	1 284 640, 16 €
Résultat de l'exercice 2024 :	(-) 86 479, 40 €	35 716, 55 €	(-) 50 762, 85 €
Report de l'exercice N-1 :	244 292.24 €	(-) 53 999.98 €	190 292.26 €

Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	157 812, 84 €	(-) 18 283, 43 €	139 529, 41 €
---	----------------------	-------------------------	----------------------

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

→ D’approuver l’affectation des résultats tirés du compte administratif 2024 selon la répartition suivante :

- **Crédit au compte 002 (RF) : 139 529, 41 €**
- **Débit au compte 001 (DI) : 18 283, 43 €**
- **Crédit au compte 1068 (RI) : 18 283, 43 €**

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.5 :
Vote du BP pour l’exercice 2025

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d’administration

CONSIDÉRANT le débat d’orientation budgétaire du 11 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le contexte général d’incertitudes budgétaires dans lequel les collectivités territoriales évoluent, et le caractère exceptionnel de la situation ; mais aussi l’existence d’un excédent cumulé de fonctionnement sur les exercices précédents, le CIRDOC - Institut occitan de Cultura à ouvert dans le cadre du débat d’orientation budgétaire pour l’exercice 2025 la possibilité d’une baisse d’appel des contributions statutaires de l’ordre de 10% pour les membres de l’EPCC.

Une conférence des financeurs s’est tenue le 29 janvier 2025 en préparation de la séance du Conseil d’administration. Il a été rappelé le caractère obligatoire des contributions statutaires et la volonté des membres de ne pas fragiliser l’établissement. Chaque financeur a alors indiqué ses intentions pour le versement de la contribution statutaire à l’E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, soit un versement à hauteur de 971 500 € (baisse exceptionnelle d’un montant global de 86 500€).

Il est rappelé que le poste de Direction actuellement vacant est budgété à hauteur de 8 mois ETP (temps donné à un nouveau recrutement) et ne constitue pas une variable d’ajustement budgétaire. La masse salariale de l’établissement représente 68% des dépenses de fonctionnement ; indiquant qu’une baisse pérenne du budget ne pourrait que mettre en danger l’établissement.

=> Monique Sémavoine, représentant le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, affirme l’effort du département pour le versement de la contribution statutaire à l’E.P.C.C à hauteur de 100% (soit 33000€) ; mais la subvention annuelle dédiée à la présence de l’Établissement au sein de la Ciutat fera l’objet d’une baisse de 50%, comme toutes les subventions au secteur culturel pour l’exercice.

La communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées, qu’elle représente, a confirmé le versement de la contribution statutaire à hauteur de 100% et le maintien de la subvention au projet Ciutat à hauteur des exercices précédents, soit 15000€.

=> Patricia Moullin-Traffort, représentant le conseil départemental de l’Hérault, indique que le département a acté la baisse de 10% dans le cadre de l’appel à contribution statutaire pour l’exercice 2025 ; mais obligé de se recentrer sur ses compétences obligatoires, la collectivité souhaite la mise en oeuvre d’une réforme statutaire afin de ne plus être membre de l’E.P.C.C. à compter de l’exercice 2026. Ce désengagement est un cas de force majeure contraint.

=> Magali Castillon, représentant l'Etat, prend acte des positions de chaque collègue de parole du département de l'Hérault qui va ouvrir une autre page. Elle rappelle la position de principe de l'Etat, en faveur du maintien des contributions statutaires ; mais dans une volonté de non blocage de l'Établissement et au regard des échanges préalables concertés, l'Etat s'abstient sur le vote du BP 2025.

=> Jean-Luc Armand, représentant la région Nouvelle-Aquitaine, regrette la position du département de l'Hérault et indique que la position de l'Etat, qui n'est pas une position de blocage, est appréciée. La région Nouvelle-Aquitaine se range à l'argumentaire de la région Occitanie et acte le versement de sa contribution statutaire à hauteur de 90% mais souhaite le rappel explicite du caractère exceptionnel de ces mesures dans la délibération de vote du BP.

=> Elisabeth Pissarro, représentant la ville de Béziers, indique que la ville versera sa contribution statutaire à hauteur de 90% mais que la communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée - qu'elle représente à la séance - s'aligne sur la CDA Pau Béarn Pyrénées et versera sa contribution à hauteur de 100%.

=> Les représentants du personnel de l'établissement s'abstiennent sur ce vote, au regard de l'état de la langue et de la culture occitane qu'une baisse de moyens ne peut que fragiliser encore.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont décidé :

- ☑ **D'APPROUVER le Budget primitif pour l'exercice 2025 tel que détaillé, et section de fonctionnement et d'investissement, selon la nomenclature M57, budget voté par nature ;**
- ☑ **DE DIRE que les mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre de l'appel des contributions statutaires pour l'exercice 2025 ne valent que pour ce seul exercice ; et sans incidence sur le programme d'actions de l'année en raison de l'affectation du résultat de clôture cumulé ;**
- ☑ **D'AFFIRMER leur volonté d'assurer dans la durée, par leurs contributions obligatoires, le bon fonctionnement de l'établissement.**

Les membres du Conseil d'administration se réuniront prochainement afin de collaborer à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour le recrutement du futur Directeur ou de la future Directrice de l'Établissement. Cette réunion devra également aborder la nécessaire mise en œuvre d'une réforme statutaire, en tenant compte de la décision actée concernant le retrait de l'E.P.C.C. du département de l'Hérault à compter de l'exercice 2026.

Exprimés	69 /75	POUR :	62
Abstention	7	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.6 :

Renouvellement des personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT l'article 5-4. des Statuts de l'Établissement "Désignation des personnalités qualifiées" : Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura est composé de 20 membres, dont deux personnalités qualifiées et leurs suppléants siégeant avec voix délibérative (pondération : 1).

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat des personnalités qualifiées actuelles à date du 22 septembre 2025 ;

Ont été conjointement désignées par les représentants des personnes publiques
Institut occitan de cultura :

Personnalités qualifiées titulaires

- Claire TORREILLES** - Retraitée ; agrégée de lettres classiques, a enseigné la littérature occitane à l'université Paul Valéry de Montpellier ; ex. chargée de mission en occitan au rectorat de Montpellier
- Marie-Anne CHÂTEAUREYNAUD** - Professeure à l'ESPE du Rectorat de Bordeaux ; Docteur en sociolinguistique

Personnalités qualifiées suppléantes

- Eric FRAJ** - Auteur-compositeur et interprète ; agrégé d'espagnol et de philosophie ; ancien Président de l'IEO ;
- Philippe BIU** - Docteur spécialiste de l'occitan du Moyen-Âge ; Professeur certifié, enseigne l'occitan et la grammaire française à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES :

- Proposition d'inviter le Directeur de l'Office public de la langue occitane - OPLO - aux prochaines séances du Conseil d'administration au titre de la complémentarité des établissements

Acté. La réciprocité sera demandé dès lors que le poste de Direction du CIRDOC - Institut occitan de cultura sera pourvu.

- Nécessité de réunions pour la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de recrutement au poste de Directeur ou Directrice de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Acté. Inclure la nécessité de mise en œuvre d'une réforme statutaire.

- L'année 2025 marquera les 50 ans des collections du CIRDOC - Institut occitan de cultura

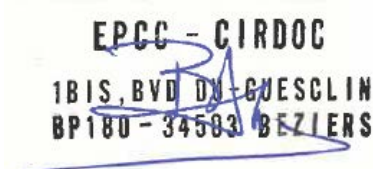
Soirée anniversaire le vendredi 21 mars 2025.

La séance est levée.

Fait à Béziers, le 05/02/2025


Le Président du Conseil d'administration
de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura*

M. Benjamin ASSIÉ





CONSEIL D'ADMINISTRATION n°21
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2026
DÉLIBÉRATION N° 02

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 
ID : 034-200088441-20260205-CA21_D2-DE

Le 5 février 2026, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 20 janvier 2026.

OBJET :	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.20 en date du 15 décembre 2025
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 11 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Sophie GARCIA** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / CABEME.

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Rémy BERDOU - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Priscilla GUSTAVE-PERRON** - chargée de mission langues de France et outre-mer / DGLFLF ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Karfa DIALLO** - Conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Marie-Anne CHATEAUREYNAUD** - personnalité qualifiée ; **Claire TOREILLES** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Pierre-André DURAND** – Préfet / Préfecture de région Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ;

Autres participants : [sans voix délibérative]

* Personnalité qualifiée (3 représentants présents à la séance, deux votants) : **Philippe BIU** - personnalité qualifiée.

* CIRDOC – Institut occitan de cultura : *Site de Béziers* : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ; *Site de Pau* :

Jean-Jacques CASTÉRET– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres)* : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - Responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ;

* *Membres invités* : **Gautier LAGALAYE** - Directeur Office public de la langue occitane.

Étaient excusé-e-s : Emilie ALONSO - conseillère régionale, région Nouvelle-Aquitaine ; Christophe CATHUS - conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; Gaëlle LEVEQUE - conseillère départementale, département de l'Hérault ; Isabelle ANTIER - conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques ; Jean LACOSTE - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

Exprimés	47,5 /75	POUR :	47,5
-----------------	----------	---------------	-------------

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Convocation en date du 28/11/2025 ;
VU les rapports préparatoires à la séance adressés en date du 10/12/2025 ;
VU la séance du Conseil d'administration N°20 en date du 15 décembre 2025 ;
VU le visa du contrôle de légalité des actes en Préfecture en date du 15/12/2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

CONSIDÉRANT :

- le nombre de représentants en exercice : 20
- le nombre de représentants à l'ouverture de la séance : **10 représentants**
- la séance démarre à 10h15.

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura s'est réuni en séance ordinaire le lundi 15 décembre 2025 à 10h ; sous la présidence de Monsieur Benjamin ASSIÉ.

Nombre de voix exprimées : 38,5 /75.

DÉCISION

Après lecture, il a été décidé à l'**UNANIMITÉ** :

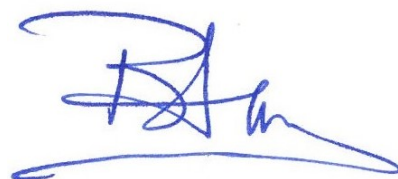
- **D'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration N°20 en date du 15 décembre 2025.**

A Béziers, le 5 février 2026

Monsieur Benjamin ASSIÉ

Président du Conseil d'administration

CIRDOC – Institut occitan de cultura



ANNEXE DÉLIBÉRATION n.2 :

CA-21_2026-02-05_D2

CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°20

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE



Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

Séance ordinaire du Lundi 15 Décembre 2025 à 10h

Date de la convocation : 28/11/2025

Date d'envoi des rapports : 10/12/2025

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes s'est réuni en séance ordinaire le Lundi 15 décembre 2025 à 10h ; le quorum est constaté ;

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 10 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jordan SAÏSSET** - représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [6]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit, archives et actions culturelles inter-pôles / DRAC Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Philippe BIU** - personnalité qualifié.

Était représenté : [1] - Paul DE SINETY - Délégué général / DGLFLF.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ;

Site de Pau : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC).

* *Visioconférence (agents collectivités membres) :* **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

* *Visioconférence (partenaire) :* **Gautier LAGALAYE** - Directeur de l'Office public de la langue occitane.

Étaient excusé-e-s : **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantique.

DÉLIBÉRATION n.1 :**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.19 en date du 5 Février 2025**

Rapporteur : M. Benjamin ASSIÉ, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT l'oubli d'envoi de la pièce-jointe "Procès-verbal du Conseil d'administration n.19 en date du 5 février 2025" lors de l'envoi des rapports en date du 10 décembre 2025 ; le rapport est ajourné et sera présenté à la prochaine séance du Conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION n.2 :**Adhésion à la mission signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le CDG34**

Rapporteur : M. Benjamin ASSIÉ, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la présentation de la Convention d'adhésion au dispositif de signalement du CDG 34 ;
Étant précisé que le service n'est facturé que s'il est mobilisé ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'AUTORISER** l'adhésion de la collectivité au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le CDG34 selon la proposition faite par le Président ;
- D'AUTORISER** la signature de la convention d'adhésion et de la charte du dispositif tels que jointes en annexe de la présente délibération.

Exprimés	38,5 /75	POUR :	38,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.3 :**Autorisation de signature d'un contrat de ligne de Trésorerie avec la caisse régionale du Crédit Agricole du Languedoc**

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de ligne de trésorerie (classification suivant la charte GISSLER ; 1A) du Crédit Agricole du Languedoc ; sous réserve d'acceptation de son Comité des crédits ;

À titre informatif, il est précisé que le coût des intérêts pour l'exercice 2025 est de 1 280.87 € (+ 500€ de frais de dossier).

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de contrat de ligne de trésorerie du Crédit agricole du Languedoc aux conditions suivantes :**
 - Durée : 1 an
 - Montant plafond : 200 000 € (deux-cent milles euros)
 - ◆ Taux VARIABLE pré-fixé, INDEXÉ sur l'EURIBOR 3 moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)
 - (+) Plus marge de 1,50% (soit à titre indicatif sur index d'octobre 2025 à 2.03% un taux de 3,53%)
 - ◆ Versement par crédit d'office
 - ◆ Remboursement par débit d'office.
 - Intérêts calculés mensuellement à terme échu

- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office
- Remboursement par débit d'office, à la demande de l'Établissement, auprès des services du Crédit agricole du Languedoc
- Tirages d'un montant minimum de 10%
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant
- Frais de dossier : 0,25% du montant accordé (soit 500€)
- Modalités de fonctionnement : l'ordre de déblocage des fonds ou remboursement doit parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés avant la date d'opération souhaitée.

- De dire que l'Établissement s'engage pendant toute la durée de la LIGNE de TRÉSORERIE, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires ;
- D'autoriser le Président pour signer l'ensemble des documents contractuels relatifs à cette ligne de trésorerie ; procéder aux tirages et remboursements sur ladite ligne ; effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

<i>Exprimés</i>	38,5 /75	POUR :	38,5
<i>Abstention</i>	/	<i>Contre</i>	/

DÉLIBÉRATION n.4 :

Décision modificative n°1 au Budget primitif de l'exercice 2025

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la présentation de la décision modificative n°1 au BP 2025 ;
portant mouvements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de **(+) 79 173.62 €** ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative N°1 au Budget primitif de l'exercice 2025.

<i>Exprimés</i>	38,5 /75	POUR :	38,5
<i>Abstention</i>	/	<i>Contre</i>	/

DÉLIBÉRATION n.5 :

Autorisation d'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026 dans l'attente du vote du BP

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT les dispositions de l'[article L.1612-1](#) du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le montant des dépenses d'investissement inscrites au BP de l'exercice 2025 : **56 979.03 €** (*hors solde d'exécution d'investissement reporté*).

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'autoriser l'ordonnateur des dépenses et des recettes à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;
- De faire application de textes de référence à hauteur maximale de **14 180,38 €**
- De dire que les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

ART.	IMPUTATION	Ouvrages des exercices 2025	Exercice 2025
Art. 21622	Fonds ancien bibliothèque ; Oeuvres et Objets d'art	4 984, 53 €	19 938, 10 €
Art. 21838	Matériel informatique et audiovisuel	7 720, 86 €	30 883, 43 €
Art. 21848	Renouvellement mobilier et équipements des espaces publics & bureaux	1 475, 00 €	5 900, 00 €
	TOTAL	14 180, 38 €	56 721, 53 €

Exprimés	38,5 /75	POUR :	38,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.6 :

Autorisation accordée au Président de l'E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura pour la préparation et la signature des documents relatifs aux demandes de subvention au titre de l'exercice 2026

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à des financements extérieurs et complémentaires aux contributions statutaires ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'autoriser le Président de l'EPCC CIRDOC – Institut occitan de cultura à déposer, au nom et pour le compte de l'établissement, toutes demandes de subventions relatives aux actions, projets, investissements et programmes prévus dans le cadre de l'exercice 2026 ;
- De dire que cette autorisation s'étend à tous les dispositifs de financement mobilisables : État, collectivités territoriales, Union européenne, établissements publics, fondations, organismes privés ou tout autre financeur potentiel ;
- D'habiliter le Président de l'EPCC CIRDOC – Institut occitan de cultura à signer l'ensemble des documents nécessaires aux dépôts de dossiers, y compris les demandes, déclarations, conventions de financement, avenants, rapports, ainsi que toute pièce administrative utile au traitement des dossiers ;
- De mandater le Président de l'EPCC CIRDOC – Institut occitan de cultura pour effectuer toute démarche complémentaire liée au suivi des dossiers de subventions ainsi qu'à la mise en œuvre des financements obtenus.

Exprimés	38,5 /75	POUR :	38,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.7 :

Renouvellement de l'appel à candidatures pour l'emploi de Directeur ou Directrice de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT que le poste de Directeur/Directrice de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura demeure vacant depuis le 1er septembre 2024 et qu'il est nécessaire d'assurer la poursuite du fonctionnement et de la mise en oeuvre du projet d'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil d'administration de procéder à des candidatures dans des conditions garantissant l'attractivité, la transparence et la mise en concurrence des candidats.

CONSIDÉRANT la procédure de recrutement du Directeur ou de la Directrice de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de l'appel à candidature pour l'emploi de Directeur ou Directrice de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- D'approuver le cahier des charges pour le recrutement ;
- De dire que le Directeur ou la Directrice sera recruté(e) sur la base d'un mandat de 5 ans, renouvelable par période de trois ans sur la base des critères de sélection ci-après :
 - Expérience en direction d'établissement culturel ou d'établissement public ;
 - Qualité et cohérence du projet proposé ;
 - Compétences en langue et culture occitanes ; maîtrise de l'environnement.

Exprimés	38,5 /75	POUR :	38,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.8 :

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT :

- la nécessité de présenter annuellement au Conseil d'administration les orientations stratégiques, financières et de gestion qui préfigurent l'élaboration du budget primitif ;
- le contexte institutionnel, financier et culturel dans lequel s'inscrit l'établissement pour l'exercice 2026 ;
- les objectifs fixés par les collectivités membres et les partenaires institutionnels du CIRDOC.

Le retrait du Conseil départemental de l'Hérault est acté pour l'exercice 2026, bien que la réforme statutaire ne soit pas encore menée à son terme.

Après en avoir débattu, il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

Exprimés	38,5 /75	Pour Acte :	38,5
-----------------	----------	--------------------	-------------

Fait à Béziers, le 15/12/2025

Le Président du Conseil d'administration

de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura*


M. Benjamin ASSIÉ

EPCC - CIRDOC
1 BIS, BVD DU GUESCLIN
BP180 - 34503 BEZIERS

La séance est levée.



CONSEIL D'ADMINISTRATION n°21
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2026
DÉLIBÉRATION N° 03

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 
ID : 034-200088441-20260205-CA21_D3-DE

Le 5 février 2026, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 20 janvier 2026.

OBJET :	Vote du Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2026
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 11 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Sophie GARCIA** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / CABEME.

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Rémy BERDOU - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Priscilla GUSTAVE-PERRON** - chargée de mission langues de France et outre-mer / DGLFLF ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Karfa DIALLO** - Conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Marie-Anne CHATEAUREYNAUD** - personnalité qualifiée ; **Claire TOREILLES** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Pierre-André DURAND** – Préfet / Préfecture de région Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ;

Autres participants : [sans voix délibérative]

* Personnalité qualifiée (3 représentants présents à la séance, deux votants) : **Philippe BIU** - personnalité qualifiée.

* CIRDOC – Institut occitan de cultura : *Site de Béziers* : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ; *Site de Pau* : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres)* : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - Responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ;

* *Membres invités* : **Gautier LAGALAYE** - Directeur Office public de la langue occitane.

Étaient excusé-e-s : **Emilie ALONSO** - conseillère régionale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Christophe CATHUS** - conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; **Gaëlle LEVEQUE** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Isabelle ANTIER** - conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

Exprimés	47,5 /75	POUR :	47,5
		Contre	/
		Abstention	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;
VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
VU l'avis favorable du Comptable public en date du 04/09/2023 ;
VU la délibération n°3 du Conseil d'administration n°14 en date du 25 septembre 2023 portant approbation du passage à compter de l'exercice 2024 vers l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération n°6 du Conseil d'administration n°15 en date du 4 décembre 2023 portant approbation du Règlement budgétaire et financier M57 ;
VU la délibération n°8 du Conseil d'administration N°20 du 15 décembre 2025 portant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire ;

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 15 décembre 2025, le budget primitif 2026 de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57
- le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les rapports détaillés, ci-annexés ;

CONSIDÉRANT la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe à la présente délibération, destinée à permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux du budget primitif, conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la maquette budgétaire, ci-annexée ;

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'UNANIMITÉ :

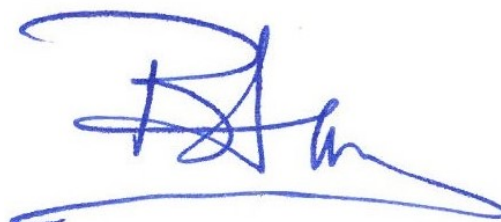
- D'approuver le budget primitif de l'exercice 2026, tel que présenté, en sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la nomenclature M57, budget voté par nature ;
- De prendre acte du retrait du Conseil départemental de l'Hérault de la liste des membres statutaires à compter du 1er janvier 2026, nonobstant les délais liés à la réforme statutaire.

A Béziers, le 5 février 2026

Monsieur Benjamin ASSIÉ

Président du Conseil d'administration

CIRDOC – Institut occitan de cultura



ANNEXE DÉLIBÉRATION n.4 :

Présentation du Budget Primitif de l'exercice 2026 (BP 2026)

CA-21_2026-02-05_D3

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe à l'appui des administrés pour le vote de chaque document budgétaire.

A titre informatif :

B.P. 2026	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	1 121 230.28 €	1 121 230.28 €

RECETTES :

→ FONCTIONNEMENT : 1 076 667.61 €

- **Contributions statutaires à l'Etablissement** : conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil d'administration n°20 du 15 décembre 2025 :

>> Le retrait du Conseil départemental de l'Hérault est acté pour l'exercice 2026, bien que la réforme statutaire ne soit pas encore menée à son terme.

>>

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES À L'EPCC		1 008 000,00 €
74718	ÉTAT	100 000,00
7472	Région OCCITANIE	500 000,00
	Région NOUVELLE-AQUITAINE	215 000,00
7473	Département des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	33 000,00
	Département de l' HÉRAULT	0,00
	Département de l' AUDE	20 000,00
74741	Ville de BÉZIERS	100 000,00
74751	Communauté d'agglomération PAU-BÉARN-PYRÉNÉES	20 000,00
	Communauté d'agglomération BÉZIERS-MÉDITERRANÉE	20 000,00

- **Subventions notifiées au 05/02/2026** : 29'000 € - Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture (subventions liées au label d'Ethnopôle)
- **Fonds européens (SU DOE et POCTEFA)** : avance sur subventions en 2026 estimée à 39 267,16 € (sera réévalué en cours d'exercice)
- **Subventions en cours d'instruction** : (non inscrites en recettes)

>> Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques - projet Ciutat : demande 30'000€

>> Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - projet Ciutat : demande 15'000€



→ INVESTISSEMENT : 44 563.12 €

L'Établissement ne dispose pas de Recettes d'investissement directes, lesquelles sont constituées par les opérations d'ordres entre section : Amortissements & Virement entre sections.

Pour l'exercice 2026, les opérations d'ordres (amortissement) représentent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de : 44 563.12 €.

Ces opérations viennent à elles seules couvrir le besoin en financement de la section d'investissement pour l'exercice 2026 ; générant même un suréquilibre de la section (recettes > dépenses). Pour l'exercice 2026, il n'est donc pas nécessaire à l'ouverture de l'exercice de provisionner un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Un travail de mise à jour de l'inventaire de l'Établissement est en cours afin d'amoindrir les recettes générées par les opérations d'ordre entre sections.

A l'ouverture de l'exercice 2026, il est déjà constaté la sortie de l'inventaire d'un bien informatique (serveurs); amortis sur 10 ans à raison de 11 860.80 € /an [dernière année d'amortissement théorique en 2029 ; dernière année d'amortissement constaté en 2025].

DÉPENSES :

Section de fonctionnement : amenée à connaître des ajustements au moment du vote du BP dans l'attente du positionnement budgétaire des collectivités membres statutaires de l'E.P.C.C.¹

	B.P. 2026	Réalisé 2025
Charges à caractère général		361 501.74 €
Eau et assainissement	2 834.30	2 174.80
Energie - électricités	32 046	31 836.50
Carburants	5 000	4 283.10
Frais de petits équipements	5 000	5 025.94
Fournitures adm. et de conservation	5 000	6 117.57
Documentation professionnelle	14 000	13 354.32
Prestations de service	48 362.57	108 119.72
Location immobilières	7 298.88	6 510
Location mobilières	25 324.25	22 522.09
Maintenance	47 411.02	44 819.99
Assurances	6 900.08	6 687.13
Formation des agents	5 500	3 733

¹ Notamment Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques qui a indiqué dans le cadre du DOB de l'exercice une possible révision de sa contribution statutaire considérant la réforme statutaire en cours

Défraiement des intervenants	10 000	10 000
Autres / Divers	270	220
Annonces et insertions, publicité	2 500	1 853
Diffusion documentation occitane, soutien à l'éd.	4 000	11 420.56
Réceptions	8 000	9 114.61
Impressions, publications	14 000	9 345.30
Défraiement des agents	15 000	10 895.38
Affranchissement	3 500	3 116.51
Télécommunication	11 330.78 ²	11 056.82
Adhésions aux organismes, réseaux pro	10 216	9 331 ³
Entretien des bâtiments	19 785.20	21 973.15
Autres services extérieurs	10 500	7 350.21
Charges de personnels	716 318.96 €	778 428.98 €

→ Malgré un effort constant de maîtrise des charges de fonctionnement, l'Établissement engage en 2026 une **évolution de sa feuille de route stratégique et de l'organisation de sa masse salariale**, afin de **résorber une situation de tension budgétaire identifiée** et de **rétablir des conditions de soutenabilité financière à moyen terme**.

→ La **masse salariale globale**, représente au 1er janvier 2026, **66.5%** des dépenses de fonctionnement de l'Établissement ;

Si l'on considère les seuls emplois permanents de l'Établissement, les dépenses de masse salariale représentent 64.3 % des contributions statutaires à l'E.P.C.C.

Perspectives RH 2026 :

- Refonte de l'organigramme à 13 ETP d'ici à la clôture de l'exercice 2026
- Recrutement en cours du poste de Direction générale : date de fin de diffusion de l'appel à candidature au 19/02/2026

² Bouygues télécom : Augmentation de 2,02% au 7 avril 2026

³ Dont 6'706€ Adhésion socle Ciutat

Section d'investissement : Le suréquilibre de la section d'investissement est dû à des opérations d'ordre entre sections. Les recettes d'investissement issues des dotations aux amortissements abondent la section à un niveau supérieur aux besoins réels de financement des dépenses d'investissement, conduisant à un niveau de provisions excédant les besoins identifiés.

	B.P. 2026	Réalisé 2025
Fonds anciens - Oeuvres et objets d'art	10 508.57	4 075
Biens sous-jacents	x	257.50
Matériels informatiques et audiovisuels	16 883.43	30 595.53
Mobiliers et équipements	17 171.12	1 669.76
<i>Sous-total dépenses d'investissement</i>	44 563.12 €	39 597.79 €
<i>Comparatif Recettes d'Investissement :</i>	/	75 262.46 €

État du personnel au 1er janvier 2026 :

Dirección e servicis generals

VACANT depuis le 01/09/2024 - Directeur général
Recrutement n°2 en cours

Jean-Jacques CASTÉRET - Directeur adjoint, délégué
Ethnopôle occitan et Nouvelle-Aquitaine

Nadège VALLA - Responsable de gestion
administrative et financière, subventions et dossiers
européens
Recrutement CDD 6 mois au 10/02/2026

Inès CLÉMENT - Directrice administrative et financière

Lola LOPEZ - Accueil des publics, responsable du prêt
d'expositions, salles et matériels
Fin de contrat au 28/02/2026
*Perspective de recrutement d'un contrat étudiant à raison de
2 jours / semaine pour assurer des fonctions d'accueil*

Pòl patrimòni e saber

Françoise BANCAREL - Responsable
du département documentation
contemporaine et services de
documentation à distance

Matthias EMBID - Responsable du
département patrimoine écrit

Maëlys MULLER - Responsable du
département filmothèque,
iconothèque et arts visuels

Jordan SAÏSSET - Responsable du
département musique, patrimoine
sonore et création actuelle

Non pourvu - Responsable du
département archives orales et
documentation ethnographique

Pòl innovacion e ainas de difusion

Sophie GARCIA - Responsable
information et documentation
numériques

Pòl publics e cooperacion

Rémy BERDOU - Responsable des
partenariats pour l'Ethnopôle et de
l'action territoriale
Gascogne-Pyrénées

Sandra JUAN - Responsable
coopération et services aux
professionnels

Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL -
Responsable éducation artistique et
culturelle – médiation numérique

Jeanne-Marie VAZELLE -
Responsable productions et
coopération éducatives – actions
jeune public

Marie TOULOUSE - Chargé.e
d'accueil et de médiation au sein
du Centre de ressources de la
Ciutat

CONTRATS DE PROJET :

Anaïs CARQUET
Chargée de mission projet RESPIRA
(InterReg SUDOE)
Fin de contrat au 14/12/2026

Delphine BAILON - Vacataire
Traitement du fonds Alain Viaut
(Coopération avec les AD 33)
Fin de contrat au 14/02/2026



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CIRDOC-Institut occitan cultura
AUETBPULOCOOPNS**

Numéro SIRET : 20008844100015
Poste comptable : Trésorerie de Beziers Municipale

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	40
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	41
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	42

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	43
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00		A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes			Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	44 563,12	44 563,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		44 563,12	44 563,12
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 076 667,16	1 076 667,16
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 076 667,16	1 076 667,16
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		1 121 230,28	1 121 230,28

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	56 979,03	0,00	44 563,12	44 563,12	44 563,12
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		56 979,03	0,00	44 563,12	44 563,12	44 563,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		56 979,03	0,00	44 563,12	44 563,12	44 563,12

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	56 979,03	0,00	44 563,12	44 563,12	44 563,12
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 563,12
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	18 283,43	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		18 283,43	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		18 283,43	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	56 979,03		44 563,12	44 563,12	44 563,12
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		56 979,03		44 563,12	44 563,12	44 563,12

TOTAL	75 262,46	0,00	44 563,12	44 563,12	44 563,12
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 563,12
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

44 563,12

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	322 012,52	0,00	313 779,08	313 779,08	313 779,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	791 294,22	0,00	716 318,96	716 318,96	716 318,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	6,00	6,00	6,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 113 306,74	0,00	1 030 104,04	1 030 104,04	1 030 104,04
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 115 306,74	0,00	1 032 104,04	1 032 104,04	1 032 104,04

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	56 979,03		44 563,12	44 563,12	44 563,12
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		56 979,03		44 563,12	44 563,12	44 563,12

TOTAL	1 172 285,77	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 076 667,16
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 031 756,36	0,00	1 076 267,16	1 076 267,16	1 076 267,16
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 076 667,16
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	44 563,12
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	44 563,12	0,00	44 563,12
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		44 563,12	0,00	44 563,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 563,12
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	313 779,08		313 779,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	716 318,96		716 318,96
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	6,00	0,00	6,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	44 563,12	44 563,12
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 032 104,04	44 563,12	1 076 667,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 076 667,16
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		44 563,12	44 563,12
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	44 563,12	44 563,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

44 563,12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	400,00		400,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 076 267,16		1 076 267,16
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 076 667,16	0,00	1 076 667,16

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 076 667,16

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 979,03	0,00	0,00	44 563,12	44 563,12	0,00	44 563,12	44 563,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 979,03	0,00	0,00	44 563,12	44 563,12	0,00	44 563,12	44 563,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		56 979,03	0,00	0,00	44 563,12	44 563,12	0,00	44 563,12	44 563,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		56 979,03	0,00	0,00	44 563,12	44 563,12	0,00	44 563,12	44 563,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

44 563,12

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le



ID : 034-200088441-20260205-CA21_D3-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 979,03	0,00	44 563,12	44 563,12	44 563,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	56 979,03		44 563,12	44 563,12	44 563,12
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		56 979,03		44 563,12	44 563,12	44 563,12

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					44 563,12

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 979,03	0,00	0,00	44 563,12	44 563,12	0,00	44 563,12	44 563,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 979,03	0,00	0,00	44 563,12	44 563,12	0,00	44 563,12	44 563,12
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	20 195,60	0,00		10 508,57	10 508,57	0,00	10 508,57	10 508,57
21838	Autre matériel informatique	16 883,43	0,00		16 883,43	16 883,43	0,00	16 883,43	16 883,43
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 900,00	0,00		17 171,12	17 171,12	0,00	17 171,12	17 171,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		56 979,03	0,00	0,00	44 563,12	44 563,12	0,00	44 563,12	44 563,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOI (RAB N-1 Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		56 979,03	0,00	0,00	44 563,12	44 563,12	0,00	44 563,12	44 563,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		56 979,03	0,00	44 563,12	44 563,12	44 563,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	56 979,03		44 563,12	44 563,12	44 563,12
28161	Biens historiques et culturels immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	0,00		4 075,00	4 075,00	4 075,00
28181	Installations générales, aménagt divers	12 120,42		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	29 721,86		26 097,66	26 097,66	26 097,66
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 018,05		14 271,76	14 271,76	14 271,76
28188	Autres immo. corporelles	118,70		118,70	118,70	118,70
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II			III = I + II
Total des recettes d'ordre	56 979,03		44 563,12	44 563,12			44 563,12

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 172 285,77	0,00	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16
011	Charges à caractère général (3)	322 012,52	0,00	0,00	313 779,08	313 779,08	0,00	313 779,08	313 779,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	791 294,22	0,00		716 318,96	716 318,96		716 318,96	716 318,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00	6,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 113 306,74	0,00	0,00	1 030 104,04	1 030 104,04	0,00	1 030 104,04	1 030 104,04
66	Charges financières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		1 115 306,74	0,00	0,00	1 032 104,04	1 032 104,04	0,00	1 032 104,04	1 032 104,04
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	56 979,03			44 563,12	44 563,12		44 563,12	44 563,12
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		56 979,03			44 563,12	44 563,12		44 563,12	44 563,12

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****1 076 667,16**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 034-200088441-20260205-CA21_D3-DE



III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 031 756,36	0,00	1 076 267,16	1 076 267,16	1 076 267,16
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****1 076 667,16**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 172 285,77	0,00	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16
011	Charges à caractère général (4)	322 012,52	0,00	0,00	313 779,08	313 779,08	0,00	313 779,08	313 779,08
60611	Eau et assainissement	3 434,30	0,00		2 834,30	2 834,30	0,00	2 834,30	2 834,30
60612	Energie - Electricité	29 046,00	0,00		32 046,00	32 046,00	0,00	32 046,00	32 046,00
60622	Carburants	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
611	Contrats de prestations de services	57 993,52	0,00		48 362,57	48 362,57	0,00	48 362,57	48 362,57
6132	Locations immobilières	7 536,59	0,00		7 298,88	7 298,88	0,00	7 298,88	7 298,88
61358	Autres	23 722,15	0,00		25 324,25	25 324,25	0,00	25 324,25	25 324,25
6156	Maintenance	44 545,03	0,00		47 411,02	47 411,02	0,00	47 411,02	47 411,02
6168	Autres primes d'assurance	6 687,13	0,00		6 900,08	6 900,08	0,00	6 900,08	6 900,08
6184	Versements à des organismes de formation	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	14 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	0,00		220,00	220,00	0,00	220,00	220,00
6231	Annonces et insertions	850,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6234	Réceptions	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	11 229,55	0,00		11 330,78	11 330,78	0,00	11 330,78	11 330,78
6281	Concours divers (cotisations)	10 239,00	0,00		10 216,00	10 216,00	0,00	10 216,00	10 216,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 759,25	0,00		19 785,20	19 785,20	0,00	19 785,20	19 785,20
6288	Autres services extérieurs	10 200,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	791 294,22	0,00		716 318,96	716 318,96		716 318,96	716 318,96
6331	Versement mobilité	4 911,88	0,00		4 343,96	4 343,96		4 343,96	4 343,96

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	492,88	0,00		433,66	433,66		433,66	433,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 857,78	0,00		8 056,88	8 056,88		8 056,88	8 056,88
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 490,74	0,00		1 325,92	1 325,92		1 325,92	1 325,92
64111	Rémunération principale titulaires	145 594,80	0,00		110 770,94	110 770,94		110 770,94	110 770,94
64112	SFT, indemnité de résidence	2 266,24	0,00		2 899,30	2 899,30		2 899,30	2 899,30
64113	NBI	1 476,84	0,00		1 476,84	1 476,84		1 476,84	1 476,84
64118	Autres indemnités	35 162,80	0,00		34 078,06	34 078,06		34 078,06	34 078,06
64131	Rémunérations	354 789,08	0,00		334 778,74	334 778,74		334 778,74	334 778,74
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	128 715,28	0,00		117 071,55	117 071,55		117 071,55	117 071,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	63 317,24	0,00		58 439,89	58 439,89		58 439,89	58 439,89
6454	Cotisations à l'assurance chômage	14 166,72	0,00		13 191,31	13 191,31		13 191,31	13 191,31
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 080,92	0,00		5 386,91	5 386,91		5 386,91	5 386,91
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 831,02	0,00		1 925,00	1 925,00		1 925,00	1 925,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 640,00	0,00		20 640,00	20 640,00		20 640,00	20 640,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00	6,00
65888	Autres	0,00	0,00		6,00	6,00	0,00	6,00	6,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 113 306,74	0,00	0,00	1 030 104,04	1 030 104,04	0,00	1 030 104,04	1 030 104,04
66	Charges financières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		1 115 306,74	0,00	0,00	1 032 104,04	1 032 104,04	0,00	1 032 104,04	1 032 104,04
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	56 979,03			44 563,12	44 563,12		44 563,12	44 563,12
6811	Dot. amort. immos incorporelles	56 979,03			44 563,12	44 563,12		44 563,12	44 563,12
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		56 979,03			44 563,12	44 563,12		44 563,12	44 563,12

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 031 756,36	0,00	1 076 267,16	1 076 267,16	1 076 267,16
74718	Autres participations Etat	100 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
7472	Participation régions	650 500,00	0,00	715 000,00	715 000,00	715 000,00
7473	Participation départements	113 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	90 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	55 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74778	Autres fonds européens	23 256,36	0,00	39 267,16	39 267,16	39 267,16
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 032 756,36	0,00	1 076 667,16	1 076 667,16	1 076 667,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le



ID : 034-200088441-20260205-CA21_D3-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	44 563,12	44 563,12
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	44 563,12	44 563,12

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		44 563,12	III 44 563,12
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		44 563,12	44 563,12
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28161	Biens historiques et culturels immo.	0,00	0,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	4 075,00	4 075,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	26 097,66	26 097,66
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 271,76	14 271,76
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

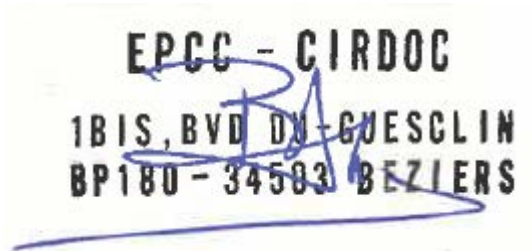
Nombre de membres en exercice : 20
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 47.5 /75

VOTES :

Pour : 47.5
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),
 A Béziers, le 05/02/2026



Délibéré par l'assemblée le Conseil d'Administration(2), réunie en session ordinaire
 A Béziers, le 05/02/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'Administration (2),(3).

La Présidente du CA - Mme Florence BRUTUS

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Béziers, le 05/02/2026


(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CONSEIL D'ADMINISTRATION n°21
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2026
DÉLIBÉRATION N° 04

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 
ID : 034-200088441-20260205-CA21_D4-DE

Le 5 février 2026, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 20 janvier 2026.

OBJET :	Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat 2026-2028 entre le CIRDOC - Institut occitan de cultura et l'Office public de la langue occitane (OPLO)
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 11 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [3]

Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Sophie GARCIA** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / CABEME.

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Rémy BERDOU - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Priscilla GUSTAVE-PERRON** - chargée de mission langues de France et outre-mer / DGLFLF ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Karfa DIALLO** - Conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Marie-Anne CHATEAUREYNAUD** - personnalité qualifiée ; **Claire TOREILLES** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Pierre-André DURAND** – Préfet / Préfecture de région Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ;

Autres participants : [sans voix délibérative]

* Personnalité qualifiée (3 représentants présents à la séance, deux votants) : **Philippe BIU** - personnalité qualifiée.

* CIRDOC – Institut occitan de cultura : *Site de Béziers* : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ; *Site de Pau* : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres)* : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - Responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ;

* *Membres invités* : **Gautier LAGALAYE** - Directeur Office public de la langue occitane.

Étaient excusé-e-s : **Emilie ALONSO** - conseillère régionale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Christophe CATHUS** - conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; **Gaëlle LEVEQUE** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Isabelle ANTIER** - conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

Exprimés

47,5775

POUR :

44,5

CONTRE : 3**Abstention** /**EXPOSÉ DES MOTIFS**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la Charte de coopération du CIRDOC - Institut occitan de cultura adoptée mise à jour par Délibération n°5 du Conseil d'administration N°14 du 25 septembre 2023 ;

VU le projet de convention de partenariat 2026-2028 entre le CIRDOC – Institut occitan de cultura et l'Office public de la langue occitane, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le CIRDOC – Institut occitan de cultura et l'Office public de la langue occitane partagent un objectif stratégique commun visant au développement de la transmission et de l'usage social de la langue et de la culture occitanes à l'échelle interrégionale,

CONSIDÉRANT la volonté partagée des deux établissements de structurer un programme d'actions interrégional commun, fondé sur des principes de complémentarité fonctionnelle, de co-construction, d'inter-régionalité et de mutualisation des expertises,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le CIRDOC – Institut occitan de cultura de formaliser ce partenariat stratégique dans le cadre d'une convention triennale couvrant la période 2026-2028,

DÉCISION

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

Article 1er

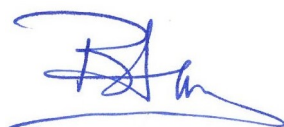
La convention de partenariat stratégique 2026-2028 entre le CIRDOC – Institut occitan de cultura et l'Office public de la langue occitane, dans le cadre du projet commun « D'ÒC », est approuvée.

Article 2

La direction du CIRDOC – Institut occitan de cultura est autorisée à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3

Les actions prévues dans le cadre de ce partenariat feront l'objet d'une programmation annuelle présentée aux instances compétentes, ainsi que d'un rapport annuel de mise en œuvre.



A Béziers, le 5 février 2026
Monsieur Benjamin ASSIÉ
 Président du Conseil d'administration
 CIRDOC – Institut occitan de cultura

ANNEXE DÉLIBÉRATION n.4 :

Convention de partenariat 2026-2028 entre le CIRDOC – Institut occitan de cultura et l'Office public de la langue occitane

CA-21_2026-02-05_D4

Préambule

L'Office public de la langue occitane et le CIRDOC – Institut occitan de cultura partagent un objectif commun : œuvrer ensemble au développement de la transmission et de l'usage social de la langue et de la culture occitanes dans l'espace linguistique d'oc. Précisément, il s'agit de développer le nombre de locuteurs actifs.

Le présent document vise à présenter le possible partenariat stratégique autour du projet collectif « D'òc », initié par les membres constitutifs de l'Office, également membres du CIRDOC, et qui vise l'émergence d'un programme d'actions interrégional partagé articulant les politiques publiques linguistiques, éducatives et culturelles notamment.

Article 1 – Fondement et cadre général

Le partenariat s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement « D'òc » (2025–2030) de l'Office, de la feuille de route du CIRDOC en cours de refonte, et conformément aux statuts respectifs des deux établissements publics. Le projet commun « D'òc » constitue une déclinaison de ces orientations, faisant de la langue et de la culture occitanes les deux volets indissociables d'une même politique publique. En ce sens, le partenariat entre le CIRDOC et l'Office postule la structuration progressive d'une maîtrise d'ouvrage publique interrégionale.

Article 2 – Objectifs du partenariat

1. Partager, et éventuellement préciser, le projet commun « D'ÒC », puis le piloter conjointement.
2. Faire émerger une culture commune de travail entre les deux structures.
3. Renforcer la cohérence et la lisibilité des politiques linguistiques et culturelles menées par l'État et les Région membres des deux structures, ainsi que toute autre collectivité membre qui en exprimerait le souhait.

Article 3 – Principes de coopération

Les partenaires s'engagent à mutualiser leurs expertises, articuler leurs programmations, mettre en place des équipes-projets mixtes et partager une communication institutionnelle coordonnée sous la bannière « D'òc ». Le partenariat repose sur les principes de complémentarité fonctionnelle, de co-construction et d'inter-régionalité.

Article 4 – Axes de coopération

Axe 1 : Développement (transmission et socialisation)

L'axe « développement » est mis en œuvre par la structuration progressive d'une équipe mutualisée de d'agents développeurs qui ont la charge sur le terrain de faire connaître et de coordonner l'offre de services conjointe des deux structures en matière de transmission comme de socialisation. L'équipe mixte sera structurée de sorte de couvrir l'ensemble des espaces occitanophones des deux Régions membres des partenaires.

1. Coopération territoriale : partage d'une géographie prioritaire d'intervention dans les territoires, développement de partenariats avec tout type de collectivité commanditaire en matière de socialisation et accompagnement du développement de la transmission scolaire dans les territoires en lien avec les collectivités publiques impliquées.

2. Développement d'outils pédagogiques : en lien étroit avec le CANOPE-CA œuvre d'une stratégie de développement coordonnée de matériel et équipement pédagogique aux TINS de l'enseignement comme de l'éducation artistique et culturelle.
3. Développement numérique : en lien avec le Congrès permanent de la lenga occitana, harmonisation et articulation des outils numériques existants ; chaque nouveau développement d'outil numérique est conçu communément dans la perspective de structurer et de nourrir un portail internet commun d'accès qui pourra être transposé sous forme d'application « smartphone ».

Axe 2 : Observation et recherche

1. Alimentation conjointe de l'observatoire « acteurs et actions » initié par l'Office par la mobilisation des outils de valorisation respectifs ;
2. Réalisation d'études conjointes aux fins d'une amélioration continue de la connaissance en matière de langue et culture occitanes ;
3. Participation commune à des programmes européens.

Axe 3 : Communication, information et médiation

1. Démarche « Prêts pour l'oc, près de chez vous » : développement d'un outillage conjoint de médiation linguistique, couverture partagée de la participation à une liste d'événements ciblés chaque année (occitans comme non occitans) et structuration d'un « parc matériel » mutualisé (stand, supports de communication...);
2. Contribution coordonnée aux événements linguistiques portés par les Régions (rencontres occitans, quinzena de las lengas, universités occitanes d'été) ou d'ampleur interrégionale (Estivada, Passem...);
3. Communication digitale et institutionnelle coordonnée et actions conjointes pour le développement d'une communauté numérique occitane.

Axe 4 : Transversal

1. Partage ou mutualisation des fonctions de direction de projet en fonction du programme de coopération annuel ;
2. Partage ou mutualisation des fonctions support (gestion administrative et comptable, gestion communication par exemple) en fonction du programme de coopération annuel.

Article 5 – Gouvernance du projet commun « D'ÒC »

Les instances décisionnaires sont les instances respectives des deux structures. Chacune des directions est associée en tant que de besoin à ces instances.

Un Comité des financeurs, présidé par les membres communs des deux structures, réunit l'ensemble des collectivités parties prenantes. Il débat des orientations, des programmes et des résultats.

Une Conférence permanente interrégionale coordonnée par les directions du CIRDOC et de l'Office réunit les acteurs interrégionaux parties prenantes du programme « D'òC ».

Un Comité de direction de projet est instauré entre les équipes de direction des deux structures pour la définition, le suivi et l'éventuelle réorientation du programme annuel.

Article 6 – Moyens et engagements financiers

Chaque partenaire mobilise ses moyens propres et peut cofinancer des actions d'intérêt partagé ou rechercher des financements complémentaires. Un programme annuel précisera le programme d'activités commun et les contributions respectives, notamment en termes de temps de travail dévolu de chaque équipe à chaque action partagée.

Article 7 – Évaluation et suivi

Un rapport annuel de mise en œuvre du partenariat est établi conjointement, présentant les réalisations, indicateurs de résultats et perspectives d'évolution. Il est transmis aux membres communs et présenté dans les instances respectives des partenaires.

Article 8 – Durée et révision

Le partenariat est établi pour une durée de trois ans (2026–2028).

Article 9 – Communication institutionnelle

Les partenaires s'engagent à valoriser le projet commun « D'ÒC » dans leurs supports de communication, avec la mention : « Projet interrégional copiloté par le CIRDOC – Institut occitan de cultura et l'Office public de la langue occitane. »

Article 10 — Dispositions finales

La convention sera approuvée par les instances délibérantes de chaque partenaire et publiée sur leurs sites respectifs. Les litiges éventuels seront réglés à l'amiable avant tout recours à la juridiction administrative compétente.

Fait à Toulouse et à Béziers, le ... / ... /

Pour le CIRDOC – Institut occitan de cultura

Le directeur général par intérim,

Pour l'Office public de la langue occitane

Le directeur,